



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

02 OCT. 2024

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 24 septembre 2024 (convocation du 12 septembre 2024)**

Aujourd'hui vingt quatre septembre deux mille vingt quatre à 10 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick PAPADATO

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme Géraldine AMOUROUX à M. Patrick BOBET, M. Olivier ESCOTS à M. Patrick PAPADATO, M. Stéphane MARI à Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT, Mme Brigitte TERRAZA à M. Gérard CHAUSSET

La séance est ouverte

AFFAIRE 2024/05/15P

**MARCHE N° 2024TIC028 : INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE HAUTE
DISPONIBILITE SUR DATA CENTER**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R. 2124-2 1°,

METPARK s'engage dans une démarche de modernisation de son infrastructure informatique afin de répondre aux défis posés par l'augmentation de ses activités numériques.

A ce jour, les infrastructures systèmes de METPARK sont maintenues en interne.

Compte tenu de l'importance croissante de la performance et de la fiabilité de son architecture informatique qui a rendu indispensable la disponibilité constante des systèmes 24h/24 et 7j/7 et leur résilience face aux incidents, la Régie souhaite bénéficier d'une infrastructure informatique hautement disponible en s'appuyant notamment sur des offres de datacenter existantes afin de bénéficier de l'expertise et des capacités de fournisseurs spécialisés en datacenter.

C'est dans cette perspective que METPARK a lancé une procédure d'appel d'offres, sur le fondement de l'article R. 2124-2 1° du code de la commande publique, concernant la fourniture de services permettant d'héberger les machines virtuelles de la Régie de manière sécurisée et d'assurer le maintien en conditions opérationnelles et en conditions de sécurité de l'ensemble des serveurs, pour une durée de 48 mois, pour un montant maximum de 2.400.000 € HT.

Les sociétés BDL SYSTEMES, ADISTA et SYS1 ont présenté une offre dans le délai imparti.

A la suite de l'analyse, la commission d'appel d'offres réunie le 20/09/2024 a attribué le marché à la société BDL SYSTEMES pour un montant du détail quantitatif estimatif (DQE) 1.857.034 € HT.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à :

- **Signer le marché infrastructure informatique haute disponibilité sur datacenter attribué à la société BDL SYSTEMES par la commission d'appel d'offres ainsi que tous les documents relatifs à son exécution y compris les actes modificatifs inférieurs à 5% du montant initial ;**
- **Inscrire les crédits budgétaires nécessaires à ce marché sur les budgets et exercices en cours pour les montants visés ci-dessus sur 48 mois.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 24 septembre 2024

Pour expédition conforme .

Le Président



Christophe DUPRAT